Conseil municipal : Séance du 29 mai 2008

Le Conseil Municipal, légalement convoqué le 24 mai 2008, s'est réuni en séance ordinaire publique, à 20h 30, salle de la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Philippe CANOT, Maire.

Présents :

M. ROBIN Thierry
M. VALSESIA Hervé
M. DUCOUDRAY Patrick
M. PELTIER Jean Michel
M. HUGUEVILLE Dominique
Mme COPINNE Jeannine
Mme PELTIER Cindy
Mme LESAGE Christine

Absents excusés : Mme ROYNETTE Sylviane ayant donné pouvoir à M. CANOT Philippe
M. ARNOULD Serge pas de procuration

Secrétaire de séance : Mme COPINNE Jeannine

Approbation du procès-verbal des séances des séances du 22 mars et 4 avril 2008 :

Le conseil municipal, à l'unanimité, approuve le procès- verbal des séances des 22 mars et 4 avril 2008.

1) DEMANDES DE SUBVENTIONS :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, **accorde** les subventions suivantes :

- 750 euros pour le voyage scolaire de fin d'année au Zoo d'Amnéville le 1er juillet 2008.
- 250 euros à l'A.D.M.R. de Renwez
- 35 euros pour l'association des Sclérosés en Plaques.

Ne donne pas suite aux autres demandes.

2) ACQUISITION DE BIENS IMMOBILIERS :

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide d'acquérir la maison de Mme LOTTIN au prix de 150 000 euros (7 pour, 3 contre) et demande les subventions les plus élevées possibles pour cette opération aux différents organismes publics.
Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de faire une proposition au notaire pour l'acquisition d'un terrain sis à Sécheval et appartenant à M. MERCIER, au prix de 1 500 euros.(parcelle d'environ 1 hectare).

3) CONSTITUTION DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES :

Il est procédé à l'élection à bulletin secret, des membres appelés à siéger au sein de cette commission, le Maire étant membre de droit.

Ont obtenu : ARNOULD Serge 10 voix)
PELTIER Cindy 9 voix) **ELUS membres titulaires**
ROBIN Thierry 8 voix)
PELTIER Jean-Michel 3 voix

VALSESIA Herve 9 voix)
COPINNE Jeannine 10 voix) **ELUS membres suppléants**
ROYNETTE Sylviane 8 voix)
PELTIER Jean-Michel 3 voix

4) HORAIRE SECRETARIAT de MAIRIE

- Le Conseil Municipal décide d'augmenter l'horaire hebdomadaire du Secrétariat de Mairie soit : **28 / 35ème**, à l'unanimité.

5) EMPLOI OCCASIONNEL

- Le Conseil Municipal décide à l'unanimité de la création d'un emploi occasionnel d'Agent d'Entretien.

6) TARIFS GARDERIE – CANTINE :

Les tarifs de la garderie cantine sont reconduits pour l'année scolaire 2008/2009 ;
L'Hôtel des Voyageurs continuera à fournir la cantine en repas.

7) PARTICIPATION CLSH (Centre de Loisirs) :

Les tarifs de participation de la commune pour la fréquentation du Centre de Loisirs par les enfants de SECHEVAL sont reconduits pour l'année 2008.

8) SERVICE D'EAU :

Après avoir constaté qu'un habitant de la Commune avait démonté son compteur d'eau et s'alimentait sans comptage, le Maire rappelle le règlement intérieur du service d'eau et notamment l'interdiction d'intervenir sur la partie compteur et avant compteur sans autorisation de la Mairie. En conséquence, le Conseil Municipal décide de poser des capsules de plombage et d'instaurer le paiement d'une somme forfaitaire de 500 € dans le cas du non respect de ce règlement.

9) TRANSFERT DU 3ème REGIMENT DU GENIE DE CHARLEVILLE MEZIERES ET SUPPRESSION DU CENTRE D'ENTRAINEMENT COMMANDO de GIVET :

La motion relative au projet de transfert du 3ème Régiment de génie de Charleville-Mézières et la suppression du Centre d'entraînement Commando est approuvée à l'unanimité.

10) <u>QUESTIONS DIVERSES</u> :

Monsieur le Maire fait part de 3 études réalisées sur la Commune pour travaux :

- de busage des fossés rte de Deville-le Boulodrome
- d'aménagement du Chemin Le Broux
- d'aménagement de la rue des Ecoles , aux fins de subventions.
  Le Conseil Municipal à l'unanimité décide d'engager les travaux sous réserve de l'obtention des subventions.

- Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier émanant des agents de la DDASS des Ardennes, faisant état d'un transfert de ses services de Charleville Mézières à CHALONS en CHAMPAGNE.
  A l'unanimité, le conseil Municipal soutient la motion déposée par les agents de la DDASS.

- Le Conseil Municipal à l'unanimité accepte le règlement définitif des sommes dues à l'OPAC.

- Le Conseil municipal désigne à l'unanimité deux délégués afin de représenter la Mairie au CDASPCL (Comité Départemental d'Action Sociale pour le Personnel des Collectivités Locales)

  Délégués des Elus : Monsieur CANOT Philippe
  Délégués du Personnel : Madame BOUILLOT Chantal.

- Le Conseil Municipal à l'unanimité DESIGNE les garants chargés de viser les documents estimatifs concernant les coupes affouagères :

  - Mr DUCOUDRAY Patrick
  - Mr PELTIER Jean-Michel
  - Mr ROBIN Thierry

- Monsieur le MAIRE fait part de l'achat d'un ordinateur, nécessaire en raison de la vétusté du matériel actuellement en place

L'ordre du jour état épuise, la séance est levée à 22 h 10.